LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Fonds Commun de Placement

Rapport annuel au 31 décembre 2022

Une société du Groupe La Française

www.la-francaise.com
La Française Asset Management • Société par actions simplifiée au capital de 17 696 676 € • 314 024 019 RCS Paris • N° TVA : FR 18 314 024 019
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 97076 du 01/07/1997 • www.amf-france.org

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Rapport de gestion

« non audité par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE SERENI FLEX

ORIENTATION

IDENTIFICATION

OBJECTIF DE GESTION

Fonds flexible, La Française Séréni Flex a pour objectif de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence, sur l'horizon de placement recommandé de 2 ans, tout en recherchant à limiter son niveau maximal de perte, sur une année calendaire, à un pourcentage défini annuellement par la société de gestion et communiqué sur son site internet.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indicateur de référence: 50% Barclays Euro Aggregate All Maturity Total Return Unhedged EUR + 35% €STR capitalisé + 15% MSCI World dividendes nets réinvestis

Barclays Euro Aggregate Bond All Maturity Total Return Unhedged EUR	Le Barclays Euro Aggregate All MaturityTotal Return Unhedged EUR est un indice composé de plus de 5 000 émissions obligataires à taux fixe de toute maturité, en euro, d'émetteurs publics ou privés, ayant une notation financière dite « investment grade ». L'intégration dans cet indice dépend de la devise des obligations et non pas du risque pays de l'émetteur. Code de référence Bloomberg : LBEATREU Index. Administrateur de l'indice : Bloomberg Index Services Limited, n'est plus enregistré sur le registre de l'ESMA Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloom berg-barclays-indices
€STR	Euro short-term rate **:** taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro. Le taux est publié par la BCE à 8 heures (heure d'Europe centrale) tous les jours d'ouverture de TARGET 2. Code de référence Bloomberg :ESTCINDX Index Administrateur de l'indice : La Banque Centrale Européenne, bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interes t_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html
MSCI World dividendes réinvestis	Le MSCI World est un indice large comprenant plus de 1 600 actions de sociétés cotées sur des marchés de pays développés (23 pays). Calculé dividendes réinvestis et exprimé en euros. Code de référence Bloomberg : MSDEWIN Index. Administrateur de l'indice : MSCI Limited, n'est plus enregistré sur le registre de l'ESMA Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur : http://www.msci.com

L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégie utilisée

Pour atteindre son objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie flexible et discrétionnaire laquelle combine :

- Une allocation des investissements en titres vifs et/ou en parts ou actions d'OPC de droit français ou étranger eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs : produits de taux et actions. Cette allocation entraîne une diversification des investissements entre les marchés de taux, obligataires et/ou monétaires et les marchés actions dans diverses zones géographiques dans le respect des fourchettes d'expositions prédéterminées.

- Une gestion des éventuels impacts de baisses de marché. Dans ce cadre, la société de gestion bénéficie régulièrement de conseils fournis par La Française Systematic Asset Management GmbH, société de gestion du groupe la Française spécialisée dans la gestion quantitative. Au titre de ce conseil, La Française Systematic Asset Management GmbH transmet, à titre de recommandation, à la société de gestion un taux d'exposition globale qu'il conviendrait d'appliquer à l'allocation du portefeuille déterminée par la société de gestion afin de limiter les impacts de baisse de marché.

La gestion du fonds est fondée sur la recherche de performance, la réduction systématique de la volatilité à travers l'investissement dans des fonds de toutes classes d'actifs .

Le choix des actifs (titres vifs et OPC sous-jacents investis) fait l'objet d'un processus de sélection propre à la société de gestion qui répond aux critères d'investissement du fonds détaillés ci-après et qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited ». Il est précisé qu'il existe un risque de conflits d'intérêts portant sur la fourniture de scores ESG avec le centre de recherche « La Française Sustainable Investment Research » de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française.

Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice.

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG qui a développé un modèle ESG propriétaire. Cet outil utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

En ce qui concerne les titres obligataires, une évaluation des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance de l'émetteur pourra être effectuée ; toutefois la prise en compte de ces critères n'est pas nécessairement exhaustive ou systématique.

Ainsi, le fonds promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR).

Par ailleurs, sont automatiquement écartés, les émetteurs à exclure en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.la- francaise.com.

Les critères de sélection des actifs, identiques pour les titres vifs et les OPC, sont les suivants :

a) OPC de droit français ou étranger :
La sélection des fonds est effectuée sur la base d'une analyse quantitative, centrée sur la sensibilité des performances aux facteurs de marché et d'une analyse qualitative, portant notamment sur les risques opérationnels inhérents à l'organisation de la plate-forme de gestion.

b) actions :
- principalement grandes capitalisations, avec possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10%.
- pas de secteur d'activité dominant
- pas de zone géographique prépondérante
- exposition jusqu'à 20%sur les marchés des actions hors Union Européenne et hors OCDE.

c) produits de taux :
- obligations à taux fixe ou variable, françaises ou étrangères
- bons du Trésor
- titres de créances négociables

- certificats de dépôt
- billets de trésorerie
- exposition jusqu'à 20%sur les marchés de taux hors Union Européenne et hors OCDE.

Fourchette de sensibilité du portefeuille : de -1 à 6.
La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

La société de gestion se réserve la possibilité d'investir dans des titres à haut rendement (« high yield ») en fonction des opportunités de marché, jusqu'à 10% maximum de l'actif net du fonds.
La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

L'exposition aux marchés actions est comprise entre 0% et 30% de l'actif net et l'exposition aux marchés de taux est comprise entre 0 et 100% de l'actif net.

L'exposition au risque de change est limitée à 30% maximum de l'actif net.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux, tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille tant au risque actions qu'au risque taux et au risque de change au-delà de l'actif net.

L'exposition globale du portefeuille (taux et actions) incluant les produits dérivés est de 130% maximum de l'actif net, l'exposition via les dérivés n'excédant pas une fois l'actif net de l'OPC.
En outre, le fonds peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension), (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres), (iii) constituer une position d'arbitrage destinée à tirer profit d'opportunités de marché.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Le fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net en titres vifs et/ou en parts ou actions d'OPC (OPC actions, monétaires, obligataires et diversifiés).

Les caractéristiques des titres vifs sont identiques à celles des OPCVM/FIA sélectionnés.

a. Actions : oui

b. Titres de créance et instruments du marché monétaire

I. Titres de créances négociables : oui
II. Obligations : oui
III. Bons du Trésor : oui
IV. Billets de trésorerie : oui
V. Certificats de dépôt : oui

c. Actions ou parts d'OPC : oui

L'OPCVM se laisse la possibilité d'investir plus de 20% de son actif net dans des parts ou actions d'OPC mentionnées ci-dessus. L'utilisation d'actions ou parts d'OPCVM/FIA/Fonds d'investissement pourra représenter 100% de l'actif net.

	Investissement autorisé	Seuil de détention maximale
OPCVM de droit français * OPCVM de droit européen*	x x	100%
FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier* FIA de droit européen répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier* Fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier*	x x x	30%

**Ces fonds ne pourront détenir eux-mêmes + de 10% de leur actif net en OPCVM/ FIA / Fonds d'investissement.*

Le FCP peut investir dans des OPC gérés par la société de gestion ou une société juridiquement liée.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions et taux, en vue de réaliser l'objectif de gestion.

Le fonds utilise des instruments financiers à terme de préférence sur les marchés à terme organisés européens et internationaux tout en se réservant la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur.
Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés réglementés à terme d'instruments européens et internationaux. Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille sur les risques :

- Actions : oui
- Crédit : non
- Taux : oui
- Indices : oui
- Devises : oui

Tous les risques associés aux actifs pourront être couverts ou exposés par des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de devises, swaps sur indices, change à terme. Le fonds pourra principalement intervenir sur les marchés à terme d'actions, de taux, d'indices et de devises.
La couverture des risques n'est pas systématique.
L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les différents marchés.

A titre d'exemple :

- les contrats à terme sur devises seront utilisés en achat et vente pour couvrir les risques de change des investissements dans les pays hors zone euro
- les options ou les contrats à terme seront éventuellement utilisées en achat et vente afin d'intervenir sur l'exposition globale du portefeuille.

Le fonds pourra utiliser tous les instruments à terme fermes ou conditionnels français et étrangers dès lors que leur sous-jacent a une relation financière directe, corrélée ou décorrélée avec un actif du portefeuille, aussi bien dans un but de couverture que d'exposition du portefeuille.

Titres intégrant les dérivés :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
- actions : oui
- taux : oui
- change : oui
- crédit : non

Nature des interventions :
- couverture : oui, en vue d'une couverture totale du risque actions, taux et change
- exposition : oui, exposition aux risques actions, taux, change, dans le but d'intervenir rapidement sur les marchés pour un ajustement du taux d'exposition.
- arbitrage : non

Nature des instruments utilisés :
- EMTN,
- Warrants,
- Callables,
-Puttables

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.
Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.
Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :
- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :
- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Dépôts

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie, dans la limite maximum de 10%.

Emprunts d'espèces

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite réglementaire (10% maximum), dans les cas d'ajustement du passif.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Description générale des opérations :

Nature des interventions :
Les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres seront réalisées conformément au Code Monétaire et Financier. Elles seront réalisées dans le cadre de la gestion de la trésorerie et/ou de l'optimisation des revenus de l'OPC. En aucun cas ces stratégies n'auront ni pour objectif ni conséquence de créer un effet de levier.

Nature des opérations utilisées :
Ces opérations consisteront en des prêts et emprunts de titres et/ou en des prises et des mises en pensions, de produits de taux ou crédit de pays membres de l'OCDE. Les instruments faisant l'objet d'opérations de cette nature sont des obligations , et autres titres de créances négociables, émis par des entités publiques et/ou privées, de notation Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB- (Standard&Poors) ou Baa3 (Moody's) et/ou à caractère spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3).

Données générales pour chaque type d'opération :

Niveau d'utilisation envisagée :
Les opérations de cession temporaire de titres (prêts de titres, mises en pension) pourront être réalisées jusqu'à 50 % maximum de l'actif de l'OPC tandis que les opérations d'acquisition temporaire de titres (emprunts de titres, prises en pension de titres) pourront être réalisées jusqu'à 10 % maximum de l'actif de l'OPC.
La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de telles opérations pourra représenter 25% de l'actif.

Sélection des contreparties :
La société de gestion s'appuie sur un processus spécifique de sélection d'intermédiaires financiers, également utilisé pour les intermédiaires destinés aux opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres. Ceux-ci sont sélectionnés en fonction de la qualité de leur recherche, de la liquidité qu'ils offrent mais aussi de leur rapidité et de leur fiabilité dans l'exécution et leur qualité de traitement des ordres.
A l'issue de ce processus rigoureux et régulier, sanctionné d'une note, les contreparties sélectionnées pour les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres sont des établissements de crédit autorisés par la société de gestion, ayant leur siège social dans un état membre de l'Union Européenne.

Rémunération :
Aucune rémunération n'est acquise au dépositaire (dans le cadre de sa fonction dépositaire) ou à la société de gestion sur les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres. Tous les revenus provenant de ces opérations sont intégralement perçus par l'OPC.
Les coûts/frais opérationnels liés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne sont pas facturés au fonds, ces coûts/frais étant intégralement pris en charge par la société de gestion.
Par ailleurs la société de gestion ne perçoit aucune commission en nature sur ces opérations.

Garanties acceptables :
Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence.
Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.

Politique de réinvestissement de garanties reçues :
Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.

Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Les garanties financières reçues en espèces pourront être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme.

Les titres reçus en collateral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

Risques :

Il n'y a pas de politique de corrélation dans la mesure où les garanties reçues en espèces dans la devise de référence de l'OPC ne présentent ni risque de change ni risque de valorisation au gré des marchés financiers. De ce fait, il n'y aura pas de politique de décote appliquée à la garantie reçue.

Les équipes de contrôle en charge du fonds suivront l'ensemble des limites décrites dans la rubrique « Niveau d'utilisation envisagée ». La politique de garanties financières limitée aux espèces ne nécessite pas de procédure de risque spécifique au suivi du collatéral et à celui des décotes associées.

Le recours à des opérations de cessions et/ou acquisitions de titres peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque d'investissement ESG : Le fonds utilise des critères ESG et peut être moins performant que le marché en général, ou d'autres fonds qui n'utilisent pas de critères ESG lors de la sélection des investissements. Les investissements ESG sont sélectionnés, ou exclus sur la base de critères financiers et non financiers. Le fonds peut vendre un titre pour des raisons liées à l'ESG, plutôt que pour des considérations purement financières.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :
Le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de modèle :
Le processus de gestion du fonds repose sur l'élaboration d'un modèle au travers d'un partenariat au sein du Groupe La Française. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Toutefois, et pour éviter toute confusion, il ne s'agit pas d'un modèle d'investissement systématique mais d'un outil d'aide à la décision, les décisions d'investissement étant prises par l'équipe de gestion.

Risque de taux :
Le FCP est soumis aux risques de taux sur les marchés français et étrangers. Le risque de taux d'intérêts est le risque que la valeur des investissements du FCP diminue si les taux d'intérêts augmentent. Ainsi, quand les taux d'intérêts augmentent, la valeur liquidative du fonds peut baisser.

Risque de marchés actions :

L'exposition du fonds aux marchés actions sera comprise entre 0% et 30% de l'actif net. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Sur les marchés de petites capitalisations, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de change :
Le fonds investit en valeurs mobilières libellées dans des devises autres que la devise de référence. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser. Le fonds peut être exposé au risque de change jusqu'à 30% de l'actif net.

Risque de crédit :
Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.
Dans le cadre d'un investissement obligataire, il existe un risque direct ou indirect lié à la présence éventuelle de titres de moins bonne qualité dits « high yield ». Ces titres classés en « haut rendement » présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, et ne sont pas toujours suffisamment liquides pour être vendus à tout instant au meilleur prix. La valeur de la part du FCP peut donc se trouvée diminuée lorsque la valeur des titres haut rendement en portefeuille baisse.

Risque lié à la surexposition :
Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition globale du fonds jusqu'à 130% maximum. En fonction du sens des opérations du fonds, l'effet de la baisse (en cas d'achat d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux investissements sur les pays hors Union Européenne et OCDE (pays émergents):
Le FCP peut être exposé jusqu'à 40% sur les pays hors Union Européenne et OCDE. Les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays hors OCDE où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

L'investissement sur les marchés hors Union Européenne et OCDE comporte un degré de risque élevé en raison de la situation politique et économique de ces marchés qui peut affecter la valeur des investissements du fonds. Leurs conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. En outre, un investissement sur ces marchés implique des risques liés aux restrictions imposées aux investissements étrangers, aux contreparties, à la volatilité de marché plus élevée, au retard dans les règlements / livraisons, ainsi qu'à la liquidité réduite sur certaines lignes composant le portefeuille du FCP. En conséquence, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque de contrepartie : Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de conflits d'intérêt potentiels :
Ce risque est lié à la conclusion d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres au cours desquelles le fonds a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du fonds.

Garantie ou protection :

Le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou de protection.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

2 ans.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

La reprise timide en 2021 a été suivie en 2022 par un ralentissement prononcé en Chine à la suite des flambées de Covid 19 et par l'explosion de la guerre entre la Russie et l'Ukraine qui a conduit à une inflation galopante dans toutes les zones du monde. En conséquence, les marchés financiers ont été extrêmement volatils depuis le début de l'année, avec des actifs risqués largement orientés à la baisse. Les banques centrales ont été réactives et ont augmenté leurs taux directeurs afin de lutter contre l'inflation, entrainant dans leurs sillages les taux souverains mondiaux.

La croissance mondiale, dont les projections ont sans cesse été revues à la baisse, a ralenti en 2022 autour de 3%. En 2023, le consensus anticipe un ralentissement de la croissance dans toutes les zones du monde. Les économies avancées ont ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du niveau élevé des prix de l'énergie. En Europe, la récession devrait s'installer avec une projection de croissance négative de -0.1%. Les indicateurs avancés mondiaux sont orientés à la baisse, comme l'illustre le PMI manufacturier mondial dont le dernier chiffre s'établit en territoire de contraction sous la barre des 50. L'inflation, quant à elle, reste très forte dans la plupart des zones géographiques, même si l'on observe des signes d'essoufflement aux Etats-Unis où la désinflation s'est installée. Les niveaux de variations annuelles restent encore très élevés (+6.5 % au mois de décembre après +7.1% en novembre) ; par exemple, la variation annuelle du pétrole pourrait passer négative dès le premier trimestre 2023 et les variations de la composante alimentaire devraient décélérer fortement dans les mois qui viennent. Le marché anticipe d'ailleurs un retour sous les 2.50% d'ici la fin de l'année, alors que la Fed prévoit une inflation au-dessus de 3% au dernier trimestre 2023. Afin de lutter contre cette inflation, la Fed a adopté très rapidement une politique monétaire restrictive en remontant son taux tout au long de l'année, dans une fourchette entre 4.25% et 4.50% aujourd'hui. Le consensus anticipe une hausse supplémentaire de 50 bp, avec un taux terminal autour de 5%. La situation en Europe est quelque peu différente avec une inflation bien plus élevée, autour de 10% en novembre, et qui ne baisserait qu'à un niveau de 3.50% fin 2023, soit encore bien au-dessus de la cible de 2% de la BCE. De plus, les risques en Europe restent à la hausse avec les prix du gaz qui peuvent monter fortement en fonction des températures à venir et du déroulement des approvisionnements. Comme aux Etats-Unis, l'inflation hors énergie et alimentation ne retournera pas à la cible des 2% avant 2024 au mieux.

Lors des dernières réunions de décembre, aussi bien J. Powell que C. Lagarde ont souligné l'importance de ramener l'inflation à 2%, et ce malgré le risque de récession dont l'ampleur et la durée sont difficiles à estimer. Le rythme de hausse des principales banques centrales a diminué ces derniers mois et aujourd'hui le marché anticipe encore, d'ici la fin du premier trimestre 2023, des hausses totales de 50 bp et 125 bp respectivement aux Etats-Unis et en Europe, pour arriver à des taux terminaux légèrement au-delà de 3% en Zone Euro et 5% de l'autre côté de l'Atlantique. En Asie, la Chine a récemment confirmé la réouverture de son économie avec la sortie de sa politique Zéro Covid, ce qui est positif pour la croissance mondiale. En parallèle, le gouvernement a mis en place des plans de relance afin de soutenir les entreprises et les ménages.

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Séréni Flex - Part R	La Française Séréni Flex - Part I
Fonds	-4,18%	-3,99%
Indice	-10,62%	-10,62%

Sur l'exercice courant du 31/12/2021 au 30/12/2022, le fonds La Française Séréni Flex enregistre une performance nette de -4,18% pour la part R et -3,99% pour la part I, à comparer avec une performance de -10,62% pour l'indice de référence. L'indice de référence est composé pour 15% du MSCI World Dividendes nets réinvestis (€), 50% du BarCap Euro Aggregate Bond Index, 35% Eonia Capitalisé.

Sur cette période, l'indice MSCI Europe affiche une performance de -11,86%, l'indice S&P500 DNR enregistre une baisse de -18,51%, l'indice MSCI Japan en Euros une baisse de -13,16% et l'indice MSCI Emerging Markets en Euro un recul de -14,85%. Sur le front des marchés obligataires, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate Index TR recule de -13,65%, alors que le High Yield Euro, mesuré par Bloomberg Global High Yield Corporate Total Return Index Value Hedged (en Euros), perd -12,97%.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

L'attribution de performance (brute hors frais) se décompose de la sorte - part R :

- Actions : -0,75%
- Taux : -2,30%
- Monétaires : +0,05%
- Autres (Monétaire, frais de gestion…) : -1,18%

Notre exposition actions moyenne sur la période se situe à 2,15% (contre 15% dans l'indice de référence), avec un delta en début de période à 12,13% et 0,05% en fin de période.

In fine, la poche actions surperforme l'indice MSCI World DNR (performance de -6,15% contre -12,78%) mais c'est principalement notre allocation restée très en deçà du poids de la classe d'actifs dans l'indice de référence qui a permis de limiter le drawdown du fonds sur un exercice où la plupart des classes d'actifs enregistrent des performances négatives à deux chiffres.

L'exposition actions est resté proche de zéro, à compter du 16 juin 2022 (date à laquelle le modèle de protection s'est complètement enclenché) et jusqu'à la fin de l'exercice.

Sur la poche obligataire du portefeuille, nous avons démarré l'exercice avec un poids d'environ 29% contre 50% dans l'indice de référence et, comme pour la partie actions, c'est principalement un effet d'allocation favorable qui nous permet d'amortir le fort recul de l'ensemble des compartiments obligataires (taux d'Etat et obligations d'entreprises) sur l'exercice. Nous avons, sur l'année, été structurellement sous-pondérés sur la classe d'actifs - poids moyen de 12,41 % dans le portefeuille contre 50% dans l'indice). La sensibilité obligataire du portefeuille est restée très inférieure à celle de l'indice, autour de 0,66% en moyenne sur la période considérée, contre 3,80% pour l'indice de référence. Après la désensibilisation quasi complète du portefeuille mi-juin 2022, nous avons néanmoins conservé une modeste position sur un fonds d'obligations à taux variables.

Perspectives 2023

Pour 2023, les prévisions d'inflation tablent sur une nette rechute, avec un retour dès les niveaux cible de 2% à 2,5% à partir de 2024. Néanmoins, les banques centrales devraient maintenir des politiques monétaires très restrictives, au moins sur les 2 premiers semestres pour la FED et plus longtemps encore pour la zone euro, la multiplication des mesures budgétaires gênant nettement la BCE car empêchant une normalisation de l'inflation plus rapide. Cela se fera au prix de la croissance qui connaitra des phases de fort ralentissement, voire de récession notamment en zone euro.

Dans cet environnement, nos allocations d'actifs privilégieront les marchés obligataires souverains pour profiter du portage attractif, même avec des anticipations de niveaux de taux longs en légère hausse, et le segment du crédit de bonne qualité, pour bénéficier des niveaux de spreads toujours élevés. Les marchés d'actions en revanche auront du mal au premier semestre à poursuivre leur rebond, même si les valorisations retrouvent de l'attractivité. Cependant, en cours d'année, la désinflation attendue soutiendra les multiples de valorisation. Par ailleurs, historiquement, les meilleurs points d'entrée sont généralement au cœur de la récession. Il faudra donc être patient pour renforcer les expositions aux actions. Le High Yield affiche des rendements intéressants mais la dégradation macro-économique en cours pourra fragiliser les émetteurs les moins bien notés et peser sur les statistiques de taux de défaut. Par ailleurs, les phases de rétrécissement de liquidité ont souvent provoqué d'importants trous d'air sur les marchés. Nous lui préférerons le segment de la dette émergente qui pourrait poursuivre son rebond, soutenue entre autres par le repli du dollar et les perspectives à terme de l'arrêt des hausses des taux aux USA.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.
Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations… en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 31/12/2022

ISIN	Nom	Pourcentage investi	Societe de gestion
FR0010609115	La Française Trésorerie ISR - Part I	19,06%	La Française Asset Management
FR0013439155	La Française Carbon Impact Floating Rates - Part S	4,30%	La Française Asset Management

LA FRANCAISE SERENI FLEX

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
24/01/2022	Intégration critères ESG. Article 8 SFDR et catégorie 3 AMF
11/03/2022	Modif de cut off de 11h à 12h
20/06/2022	Possibilité de souscrire dans les parts I et R via la plateforme IZNES (parts en nominatif) Règlement UE N° 833/2014 exclusion ressortissants russes Précision Règlement SFDR : - Ajout de cette phrase : « La société de gestion annoncera au plus tard le 30 décembre 2022 comment ce produit considère les incidences négatives sur les facteurs de durabilité. »
01/10/2022	La fusion absorption de BNP Paribas Securities Services par sa société mère BNP Paribas SA, prévue le 01 octobre 2022 entraine un changement de dépositaire, qui sera désormais BNP Paribas SA.

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type de transaction	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat	FR0000985558	OFI Invest ISR Monetaire CT C	Fonds	12 482,00	-27 577 231,52	EUR
Achat	FR0007496047	BNPP Cash Invest P	Fonds	6 000,00	-13 447 956,00	EUR
Achat	FR0000989626	Groupama Trésorerie IC	Fonds	300,00	-11 938 002,00	EUR
Achat	FR0000989626	Groupama Trésorerie IC	Fonds	155,00	-6 168 037,45	EUR
Achat	FR0010529743	Ostrum SRI Cash I	Fonds	495,00	-5 312 978,55	EUR
Vente	FR0007496047	BNPP Cash Invest P	Fonds	-12 299,00	27 578 620,83	EUR
Vente	LU1940199711	Lyxor Msci Eur Esg Leaders	Action	-508 000,00	13 721 080,00	EUR
Vente	FR0010955468	La Française Obligations LT - Part S	Fonds	-730,00	9 479 553,70	EUR
Vente	LU1452600437	Lyxor Core Us Tips Dr Etf	Action	-296 000,00	6 365 628,00	EUR
Vente	LU1681046774	Amundi Govt Bond Lowest	Action	-19 800,00	4 851 493,02	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 31/12/2022

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.
Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.
Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc…) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.
Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion.
Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

Dans le cadre de la fourniture de services d'investissement, les entités du Groupe LA FRANCAISE sont potentiellement susceptibles de rencontrer des situations de conflits d'intérêts.
Ces situations, en étant définies comme des situations susceptibles de porter atteinte aux intérêts d'un ou des clients des sociétés du Groupe LA FRANCAISE, sont identifiées et encadrées.

Il est exposé que La Française Asset Management a eu recours en 2022 à la société La Francaise Group UK Limited pour une partie du budget de frais de recherche (prestation de recherche de type ESG (thématique, sectorielle)), étant précisé que cette dernière appartient au Groupe La Française. Le recours à cette structure n'est pas de nature à introduire de situation générant des conflits d'intérêt dans le choix des prestataires.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

Pour l'année civile 2022, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif	Total Rému. DADS 2022	Fixe	%fixe	Variable 2022	Nb bénéficiaires variable	% du variable	Total rému. Cadres dirigeant	Total rému. Preneurs de risques
95	8 688 312,37	5 859 334,71	67,44%	2 828 977,66	76	32,56%	717 018,57	3 467 203,20

La rémunération variable est basée sur une enveloppe globale qui est fonction du Résultat Brut d'Exploitation consolidé du Groupe La Française. Cette enveloppe est répartie de façon discrétionnaire au sein de chaque métier en fonction des objectifs collectifs fixés puis répartie au niveau de chacun des collaborateurs en fonction de la réalisation des objectifs fixés.

La Politique de rémunération a été revue en 2022 et le seuil au-delà duquel 50% de la rémunération variable doit être étalée sur 3 ans pour le personnel identifié est passé de 200 à 100 KEUR.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.

Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Eligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à plus de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 0,00% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.
La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 0 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

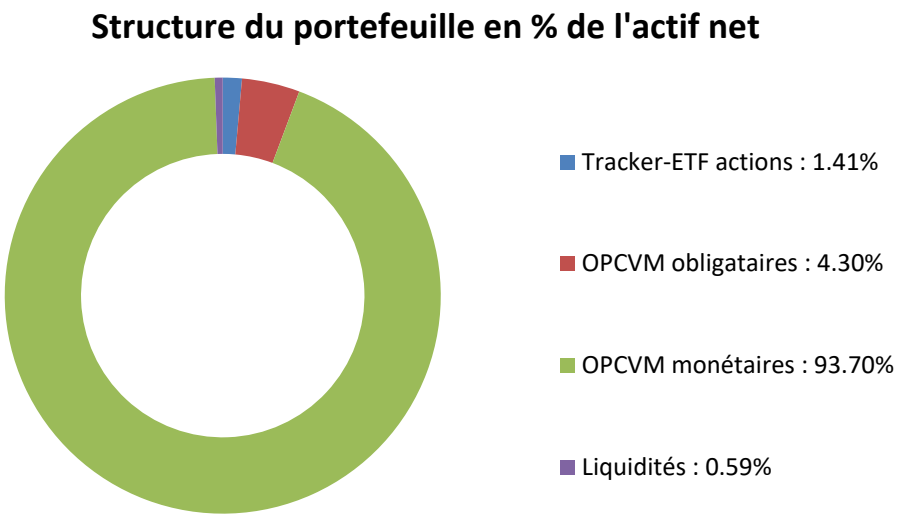

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

Document non audité par le Commissaire aux Comptes.

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit: La Française Séréni Flex

Identifiant d'entité juridique: 9695005SDV2ZVOAD6D35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

●○ ☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 4.3%* d'investissements durables

☐ avant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ avant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ avant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités **économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Les mesures d'exclusion liées à la politique d'exclusion groupe ont été respectées sur la période.
La méthode de transparisation permet de mesurer les caractéristiques environnementales et/ou sociales des fonds sous-jacents.

*Le fonds a atteint 5,08% d'investissements durables le 02/01/2023.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?
Au 31/12/2022, le score ESG du portefeuille était de 6,67.

...et par rapport aux périodes précédentes ?
Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/12/2022).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences n négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et aux sujets d'anti-corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds a pour objectif de détenir au moins 5% de son actif dans de l'investissement considéré comme durable afin de participer à l'effort global d'amélioration des pratiques durables, comme la réduction des émissions de CO2, l'augmentation de la diversité et de meilleures pratiques de gouvernances.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Conformément à l'Article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil), la société de gestion LFAM s'assure que les investissements durables sélectionnés par le produit financier n'ont pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

A cet effet, LFAM :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les Principales Incidences Négatives définies par l'UE,
- Applique sa politique d'exclusion,
- Exclut les titres étant l'objet d'une controverse majeure.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La société de gestion LFAM calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La sélection des principales incidences négatives, également retenues pour évaluer le DNSH, intègre un test de conformité "aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme" fournit par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La société de gestion LFAM calcule l'ensemble des indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: N/A

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
La Française Trésorerie ISR - Part I	Fonds monétaire	19,40%	Euro
OFI Trésor ISR	Fonds monétaire	19,38%	Euro
Ostrum SRI Cash I	Fonds monétaire	17,76%	Euro
Groupama Trésorerie IC	Fonds monétaire	14,63%	Euro
BNPP Cash Invest P	Fonds monétaire	10,51%	Euro

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en-carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était l'allocation des actifs ?

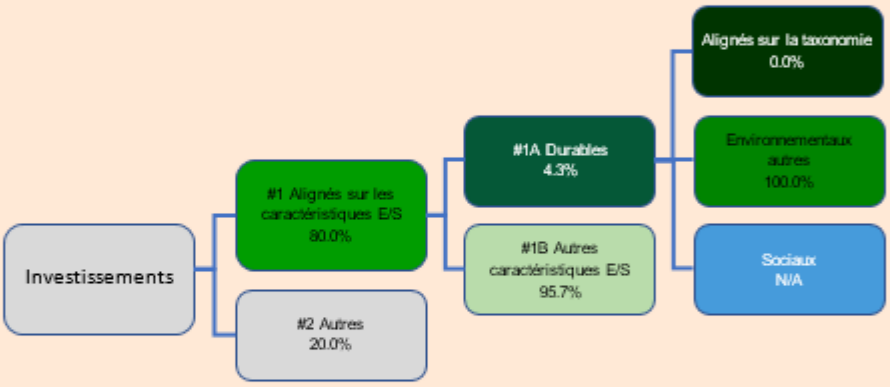

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?
A ce jour, notre méthodologie de calcul de l'investissement durable n'est pas réalisée en transparence sur les fonds de fonds. Par conséquent, les secteurs économiques des principaux investissements en portefeuille ne sont pas identifiés.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2023.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

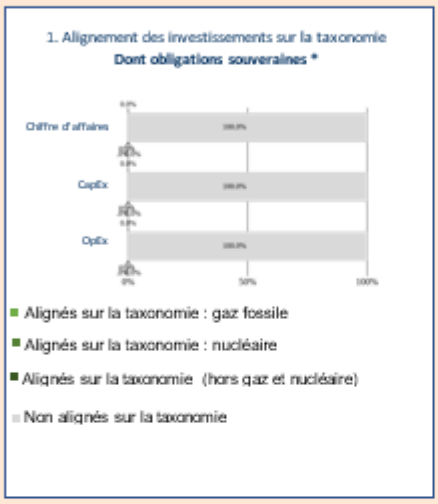

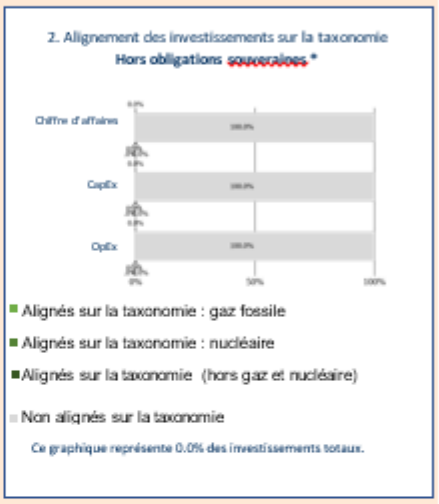

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Nous ne sommes pas en mesure de calculer la proportion d'investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes compte tenu de la nature des actifs qui composent le portefeuille (fonds de fonds).

Ou se situe le pourcentage d'investissements alignes sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable, il s'agit du premier rapport périodique SFDR (31/12/2022).

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Cette stratégie a une part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés à Taxonomie de 0%.

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignée sur la taxonomie est de 100%. Ceci s'explique par le choix de sociétés en transition vers un alignement taxonomie de leurs activités ou par des activités non directement capturées par la taxonomie.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie autres comprend les outils de gestion de liquidités et les dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.
Au 31/12/2022, il y avait 93.70% de liquidités essentiellement investis en fonds monétaire labelisé ISR.
Les dérivés représentaient 1.36% du fonds.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'identifier les caractéristiques environnementales et/ou sociales des cas d'investissement nous intégrons systématiquement leur performance sur les aspects E, S et G dans l'analyse fondamentale de ces derniers. En parallèle à l'analyse des dossiers, nous analysons les controverses passées, participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et engageons le dialogue directement avec les entreprises pour mieux apprécier leurs caractéristiques.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. L'indice n'est pas spécifiquement construit pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?
Performances annuelles :
La Française Séréni Flex - Part R : Fonds -4,18% ; Indice -10,62%
La Française Séréni Flex - Part I : Fonds -3,99% ; Indice -10,62%

LA FRANÇAISE
ASSET MANAGEMENT

128, boulevard Raspail - 75006 Paris
Tél. : + 33(0)1 73 00 73 00
Fax : + 33(0)1 73 00 73 01

Comptes annuels

« audités par le Commissaire aux Comptes »

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LA FRANCAISE SERENI FLEX

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
La Française Asset Management

128, boulevard Raspail
75006 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE SERENI FLEX,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE SERENI FLEX constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Immobilisations Nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**171,603,144.35**	**199,537,217.36**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	**171,603,144.35**	**199,537,217.36**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l'Union Européenne	171,603,144.35	199,537,217.36
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d´investissement professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	**-**	**-**
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**186,246.54**	**331,572.05**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	186,246.54	331,572.05
Comptes financiers	**1,014,473.07**	**2,325,975.97**
Liquidités	1,014,473.07	2,325,975.97
TOTAL DE L'ACTIF	**172,803,863.96**	**202,194,765.38**

Bilan passif

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Capitaux propres	**-**	**-**
Capital	**180,233,150.04**	**199,943,483.27**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**-**	**-**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	**-5,727,835.64**	**3,804,749.77**
Résultat de l'exercice (a,b)	**-1,884,037.72**	**-1,810,006.93**
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	**172,621,276.68**	**201,938,226.11**
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**182,553.43**	**256,503.55**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	182,553.43	256,503.55
Comptes financiers	**33.85**	**35.72**
Concours bancaires courants	33.85	35.72
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	**172,803,863.96**	**202,194,765.38**

(a) Y compris comptes de régularisations.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	2,351,510.89	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
achat EURO-BUND FUTURE 08/03/2022	-	2,741,920.00
achat EURO STOXX 50 - FUTURE 18/03/2022	-	1,029,000.00
achat S&P 500 E-MINI FUTURE 18/03/2022	-	1,882,980.13
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions et valeurs assimilées	53,167.15	450,867.45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	206.12	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	4,050.01	-
TOTAL I	**57,423.28**	**450,867.45**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-13,955.93	-30,305.30
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	**-13,955.93**	**-30,305.30**
Résultat sur opérations financières (I + II)	**43,467.35**	**420,562.15**
Autres produits (III)	**-**	**-**
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	**-2,042,728.03**	**-2,282,972.75**
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	**-1,999,260.68**	**-1,862,410.60**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	**115,222.96**	**52,403.67**
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	**-**	**-**
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	**-1,884,037.72**	**-1,810,006.93**

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :
- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 0,952 % TTC taux maximum pour la part I
- 1,152 % TTC taux maximum pour la part R

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, …) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.048 % TTC taux maximum pour les parts I et R sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés.

Affectation des résultats réalisés

Part I : Capitalisation
Part R : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part I : Capitalisation
Part R : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Actif net en début d'exercice	**201,938,226.11**	**213,945,148.69**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	**4,341,930.84**	**7,097,617.27**
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	**-25,546,775.72**	**-20,507,406.87**
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**259,088.59**	**4,066,141.02**
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	**-6,242,428.43**	**-782,040.23**
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	**1,585,481.33**	**835,480.82**
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	**-1,754,701.05**	**-336,871.27**
Frais de transaction	**-44,168.46**	**-72,205.06**
Différences de change	**-8,180.11**	**77,817.45**
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	**68,286.15**	**-666,060.68**
Différence d'estimation exercice N	-812,159.91	-880,446.06
Différence d'estimation exercice N-1	880,446.06	214,385.38
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	**23,778.11**	**143,015.57**
Différence d'estimation exercice N	65,137.03	41,358.92
Différence d'estimation exercice N-1	-41,358.92	101,656.65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	**-**	**-**
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	**-1,999,260.68**	**-1,862,410.60**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	**-**	**-**
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	**-**	**-**
Autres éléments	**-**	**-**
Actif net en fin d'exercice	**172,621,276.68**	**201,938,226.11**

Complément d'information 1

	Exercice 30/12/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	40,322,016.25
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/12/2022
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	8,714.000000
Nombre de titres rachetés	34,712.033430
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	10,101.481750
Nombre de titres rachetés	76,679.717660
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Frais de gestion	**Montant (EUR)**	**% de l'actif net moyen**
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	780,435.11	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,276,244.04	1.20
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	13,951.12	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/12/2022
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	129,116.89
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	57,129.65
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	**186,246.54**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	182,553.43
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**182,553.43**

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/12/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	**-**
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	**-**
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	2,351,510.89
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,014,473.07
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	33.85
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,014,473.07	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33.85	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	GBP
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Titres d'OPC	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	129,116.89	-
Comptes financiers	237,893.53	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	33.85
Hors-bilan		
Opérations de couverture	2,351,510.89	-
Autres opérations	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-730,693.80	-656,275.59
Total	**-730,693.80**	**-656,275.59**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-730,693.80	-656,275.59
Total	**-730,693.80**	**-656,275.59**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,480,396.63	1,586,153.22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-2,480,396.63**	**1,586,153.22**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,480,396.63	1,586,153.22
Total	**-2,480,396.63**	**1,586,153.22**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1,153,343.92	-1,153,731.34
Total	**-1,153,343.92**	**-1,153,731.34**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1,153,343.92	-1,153,731.34
Total	**-1,153,343.92**	**-1,153,731.34**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/12/2022	Exercice 31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3,247,439.01	2,218,596.55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-3,247,439.01**	**2,218,596.55**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3,247,439.01	2,218,596.55
Total	**-3,247,439.01**	**2,218,596.55**
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	231.07	241.97	239.24	241.17	**231.55**
Actif net (en k EUR)	86,572.01	88,841.49	85,649.37	84,182.91	**74,805.37**
Nombre de titres					
Parts C	374,644.124960	367,158.271320	357,992.882420	349,059.379170	**323,061.345740**

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.68	5.32	10.12	4.54	**-7.67**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.42	-2.36	-2.41	-1.88	**-2.26**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	226.90	237.12	233.99	235.40	**225.56**
Actif net (en k EUR)	144,863.20	135,246.47	128,295.78	117,755.32	**97,815.90**
Nombre de titres					
Parts C	638,425.574530	570,349.665640	548,288.113910	500,230.522970	**433,652.287060**

Date de mise en paiement	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	0.67	5.21	9.92	4.43	**-7.48**
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-2.86	-2.78	-2.83	-2.30	**-2.65**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Décembre 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Titres d'OPC				**171,603,144.35**	**99.41**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d´autres pays Etats membres de l´Union européenne				**171,603,144.35**	**99.41**
AMUNDI S&P 500 ESG UCITS ETF DR	24,500	99.53	EUR	2,438,411.50	1.41
AVIVA INVESTORS MONETAIRE-C	12,660	2,213.53	EUR	28,023,289.80	16.23
GROUPAMA TRESOREIRE	842	39,870.79	EUR	33,571,205.16	19.45
LF CARBON IMPACT FLOATING RATES 27C	7,518.44	986.91	EUR	7,420,023.62	4.30
LF TRESORERIE ISR PART I	307.5	106,998.35	EUR	32,901,992.63	19.06
OFI RS LIQUID PARTS	7,771	4,327.21	EUR	33,626,748.91	19.48
OSTRUM SRI CASH-I	3,127	10,751.99	EUR	33,621,472.73	19.48
Instruments financiers à terme				**-**	**-**
Futures				**65,137.03**	**0.04**
S&P 500 E-MINI FUTURE 17/03/2023	-13.00	3,861.00	USD	65,137.03	0.04
Appels de marge				**-65,137.03**	**-0.04**
Créances				**186,246.54**	**0.11**
Dettes				**-182,553.43**	**-0.11**
Dépôts				**-**	**-**
Autres comptes financiers				**1,014,439.22**	**0.59**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**172,621,276.68**	**100.00**